France Gestion et FCGA FÉDÉRATION DES CENTRES DE GESTION AGRÉÉS

vous proposent **LE BAROMETRE**
en collaboration avec la

BANQUE DE FRANCE
EUROSYSTÈME

Le baromètre est un indicateur économique
qui vous informera sur **les tendances des TPE en France.**

Il repose sur **des données nationales collectées trimestriellement**.

Cet outil précieux ne peut fonctionner que
grâce à **votre participation volontaire**,
et nous comptons sur votre participation.

RESULTATS BAROMETRE 1er TRIMESTRE 2023

Partie récurrente

1 - Tendance sur l'activité de l'entreprise

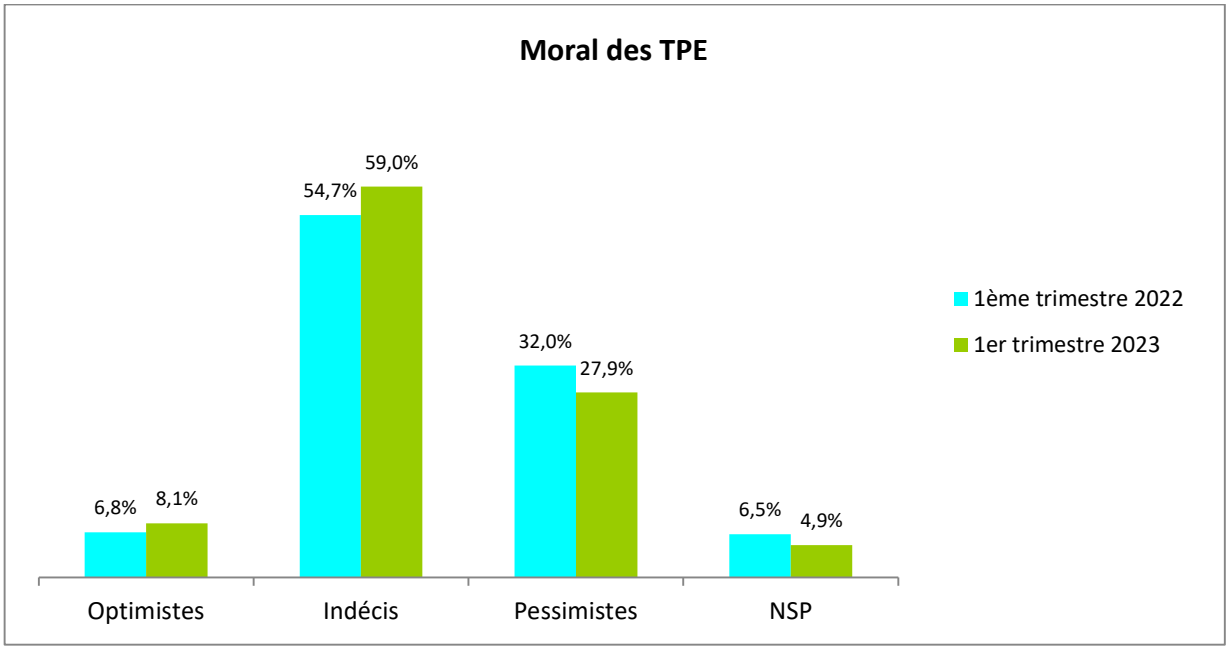

Pour ce premier trimestre 2023, le taux d'optimistes augmente sensiblement, (8,1% vs 6,8%), le taux d'indécis (59,0% vs 54,7%) également alors que le taux de pessimistes baisse (27,9% vs 32,0%).

Répartition par tranche d'âge de cette tendance

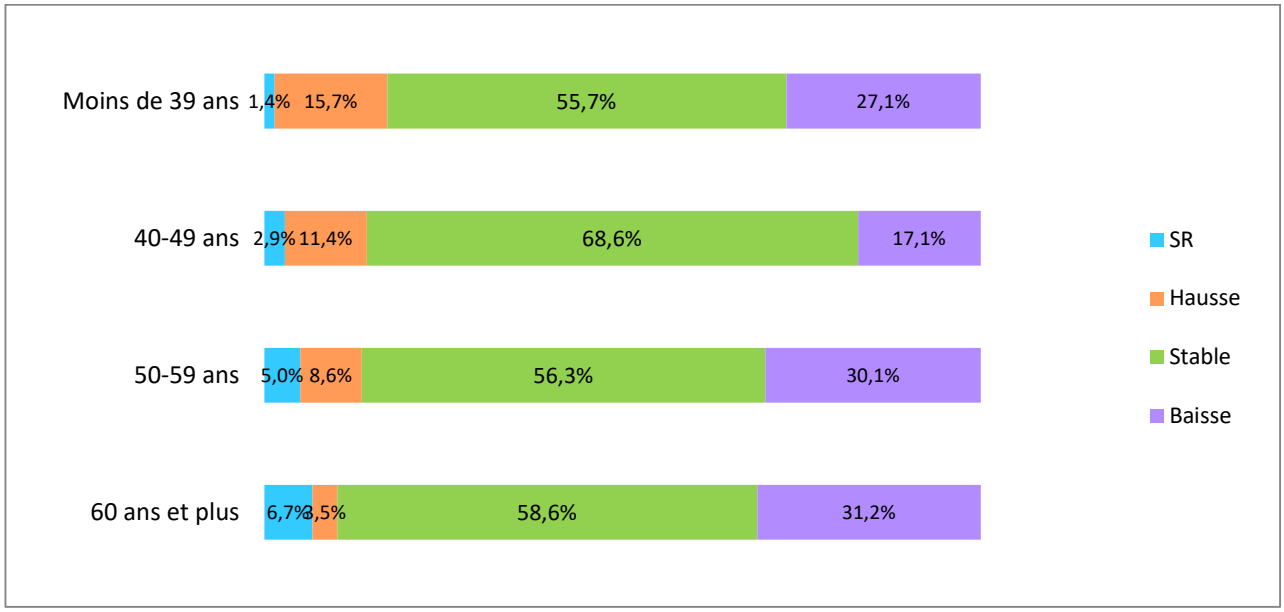

Ce trimestre, l'ensemble des dirigeants de TPE ayant moins de 50 ans prévoient une activité stable (de 68,6% et 55,7%) tandis que les plus de 50 ans sont plus pessimistes et prévoient une baisse de leur activité (30,1% et 31,2%).

Répartition par secteur de cette tendance

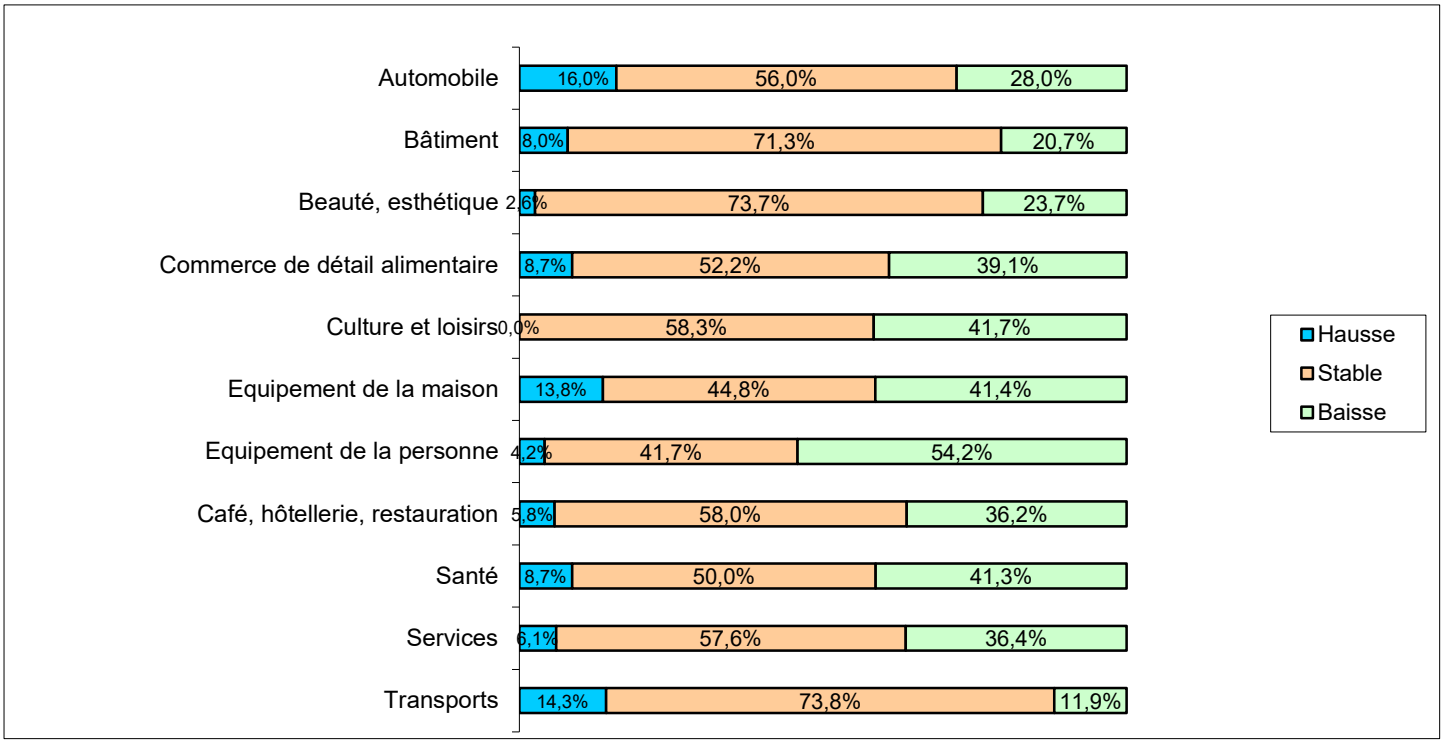

Les secteurs « Automobile » (16,0%), « Transports » (14,3%), « Equipement de la maison » (13,8%), « Commerce de détail alimentaire » (8.7%), « Bâtiment » (8,0%), sont les seuls à prévoir une hausse d'activité pour ce début d'année 2023. Les autres secteurs prévoient une baisse d'activité, « Equipement de la personne » (54,2%), « Culture et loisirs » (41,7%), « Santé » (41,3%), « Services » (36,4%), « Café, hôtellerie, restauration » (36,2%), « Beauté Esthétique (23,7%).

2 - Investissements

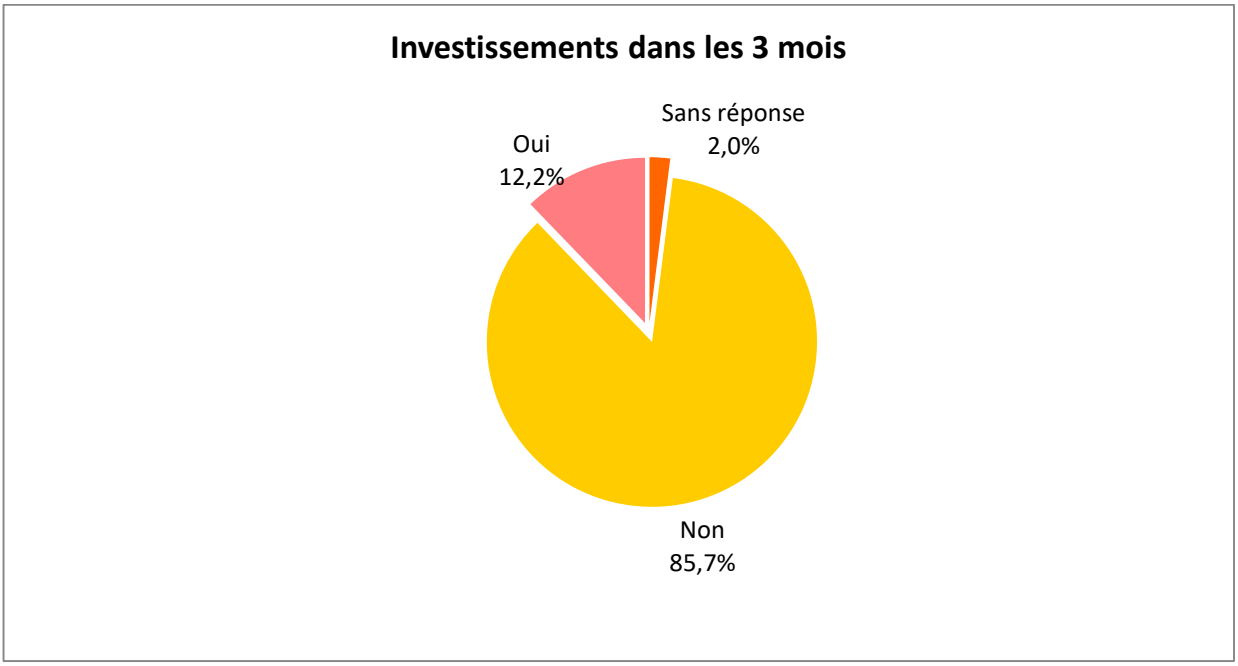

Les projets d'investissements sont en légère hausse ce trimestre et concernent 12,2% des entreprises interrogées, contre 11,9% au trimestre précédent.

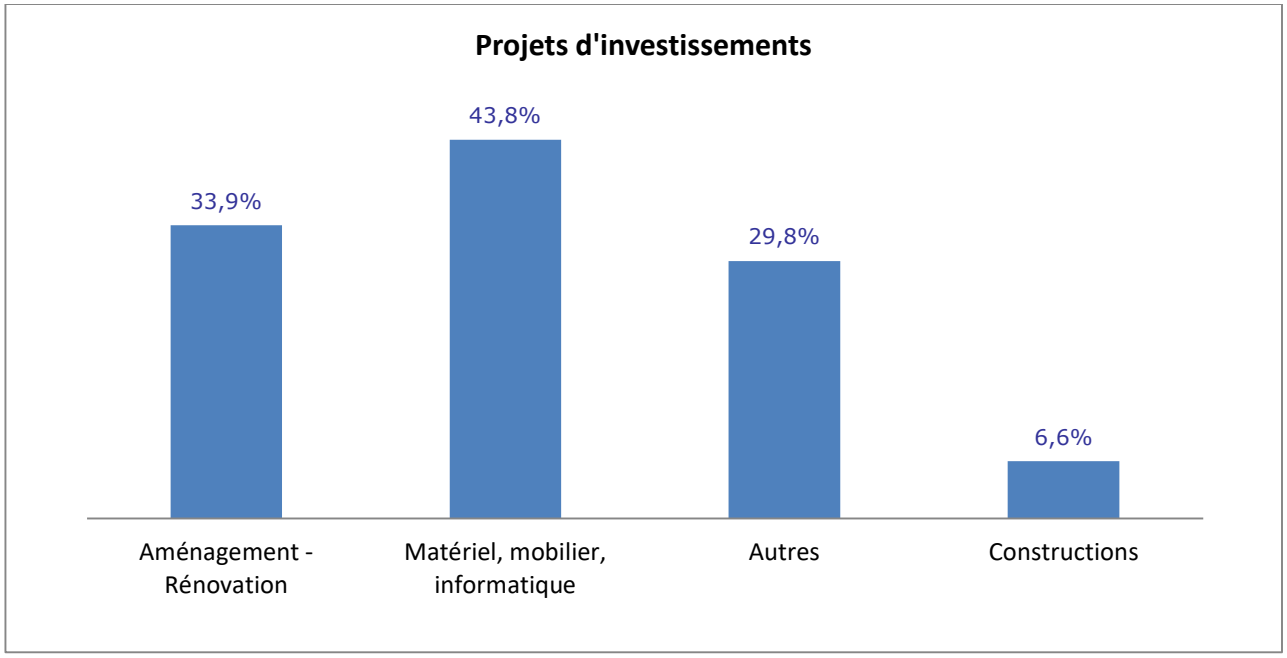

Pour ce premier trimestre 2023, les projets d'investissements les plus concernés sont les investissements « Matériel, mobilier, informatique » (43,8%) suivis des « Aménagements-Rénovation » (33,9%) et par le poste « Autres investissements » (29,8%).

Profil des investisseurs

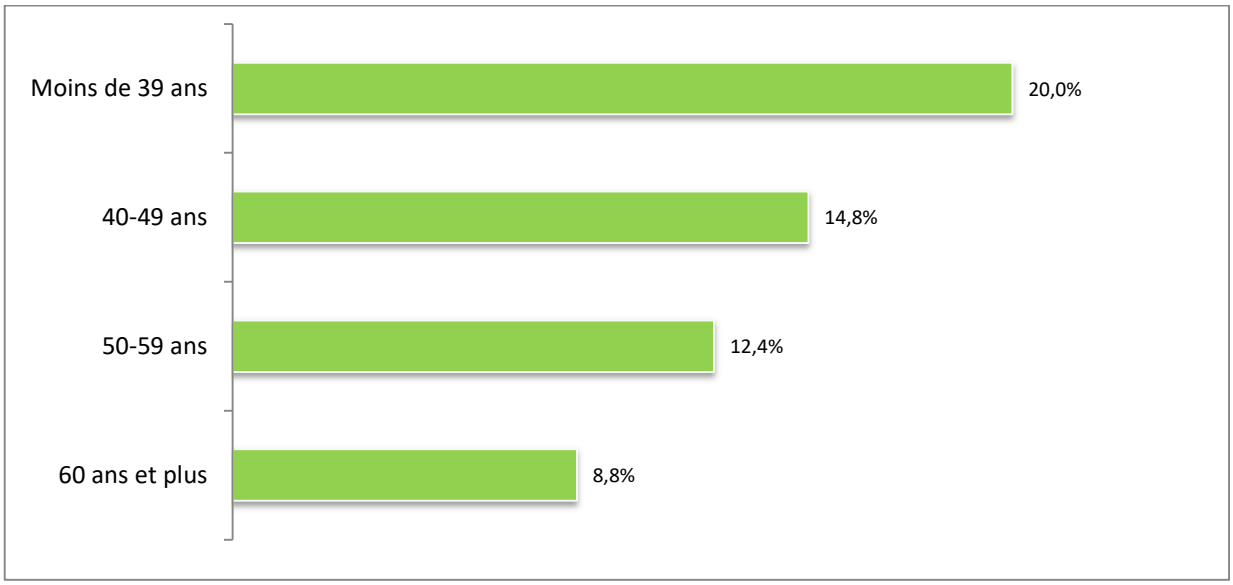

Les chefs d'entreprises qui investissent le plus ont moins de 50 ans et viennent principalement des secteurs « Transports » pour (43,8%), « Santé » pour (10,2%), suivis des secteurs « Café Hôtellerie Restauration » (8,6%), « Automobile » (8,5%), « Bâtiment » (5,3%), « Equipement de la maison » (5,2%) « Culture et loisirs » (3,8%), « Equipement de la personne » (3,7%). Les secteurs « Beauté Esthétique » et « Services » affichent respectivement (3,6%) et le « Commerce de détail alimentaire » arrive en dernière position avec (2,1%).

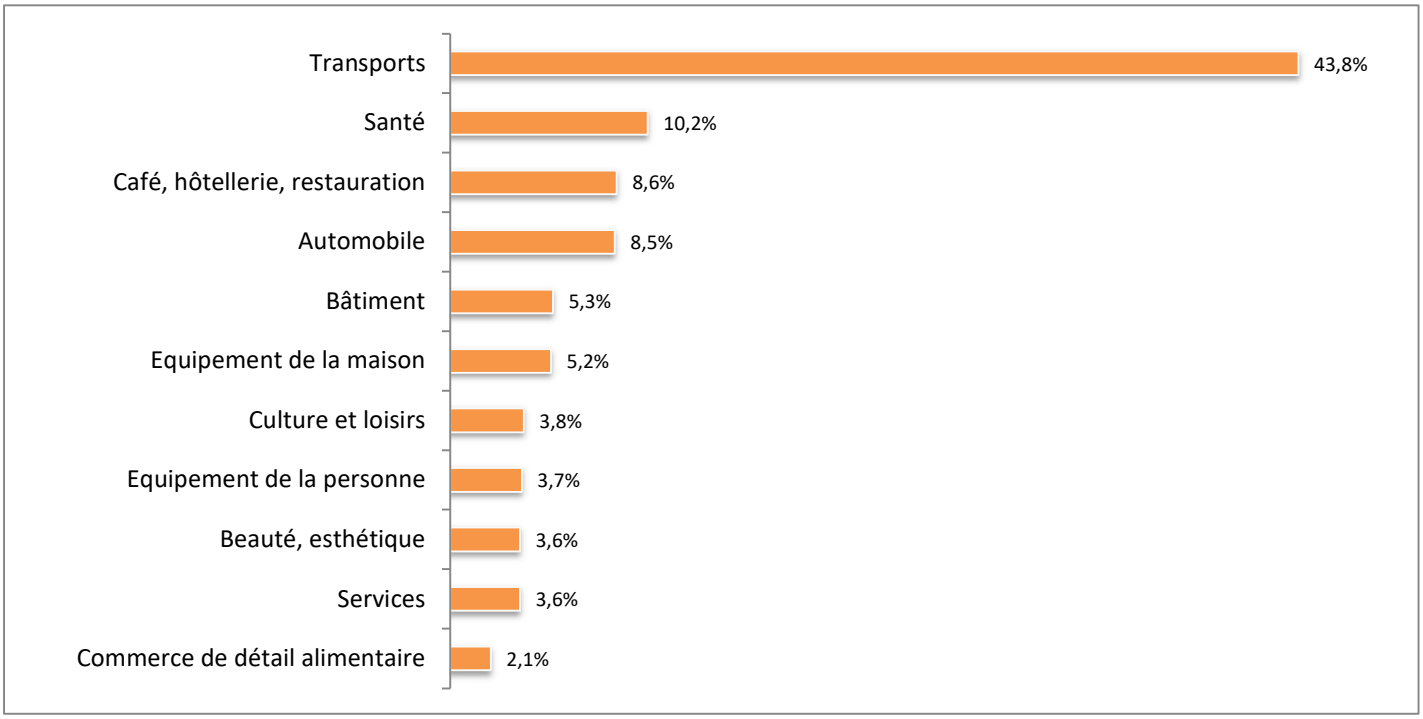

3 - Effectif actuel et variation d'effectif au cours des 3 derniers mois et des 3 prochains mois

L'effectif moyen actuel est de 0,65. Pour ce premier trimestre, le secteur « Bâtiment » est celui qui recense le plus d'effectif (16,6%) suivis des secteurs « Santé » et « Café hôtellerie restauration » qui affichent respectivement (11,9% et 10,1%). Le secteur « Equipement de la personne » arrive en dernier avec 0,9%.

Au cours des 3 derniers mois 49,5 % des entreprises interrogées ont vu leur effectif varier à la hausse (en moyenne 1,4 personne) et 50,5 % à la baisse (en moyenne 0,54 personne).

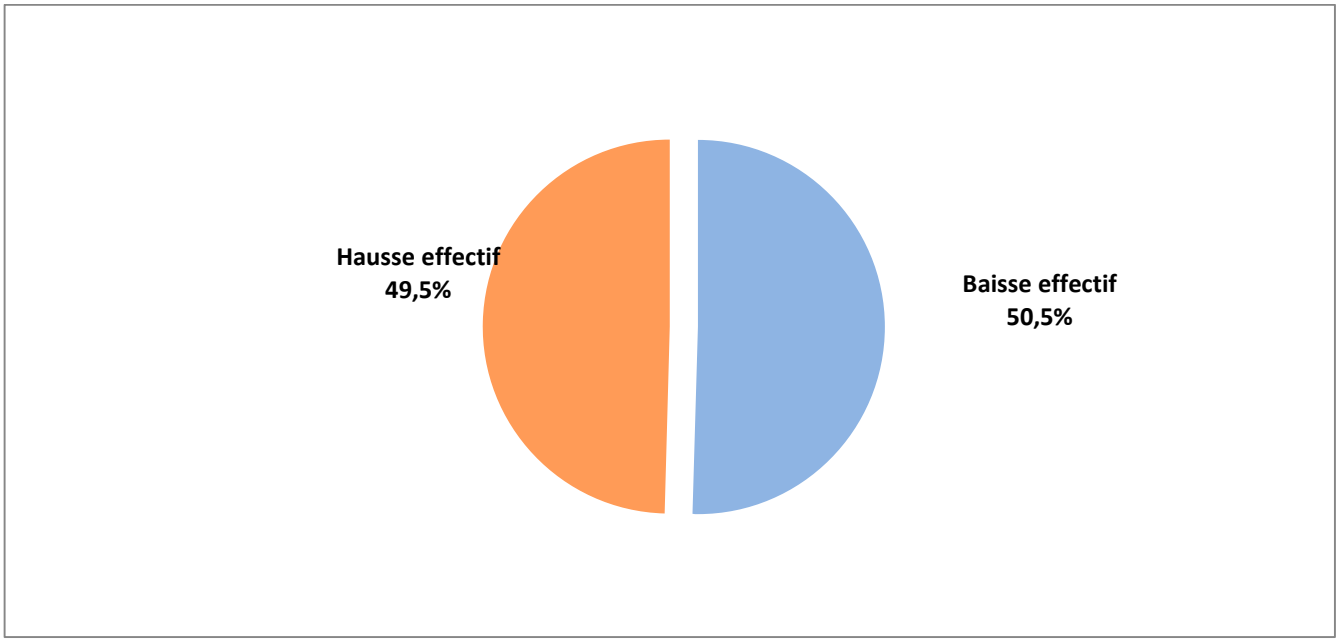

Prévision d'embauche dans les 3 prochains mois

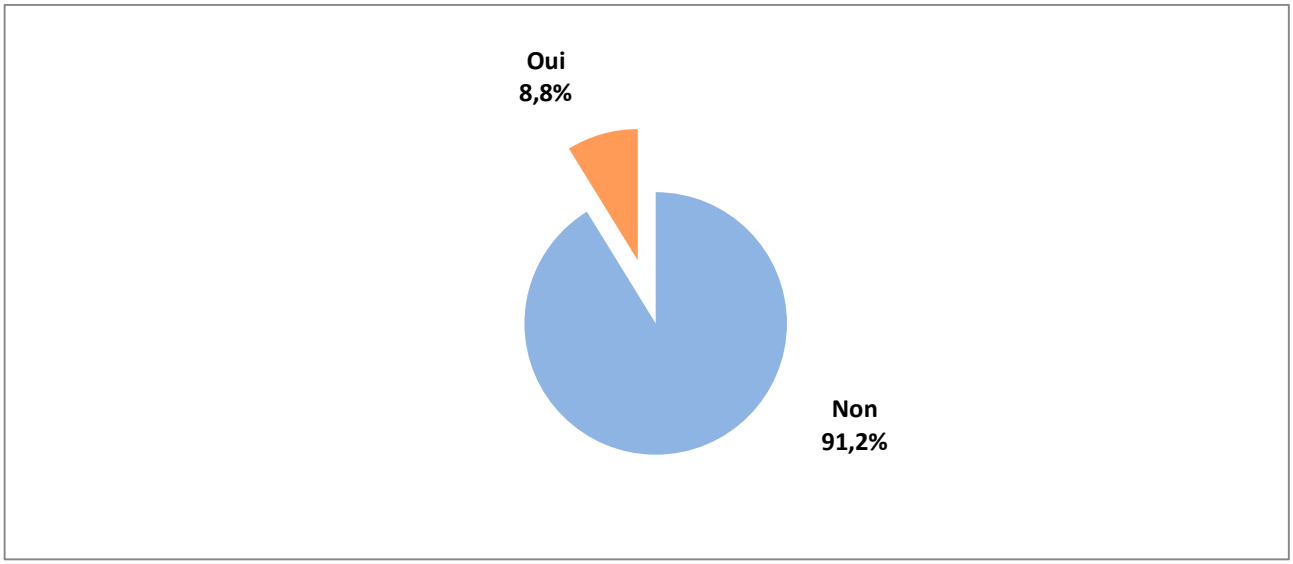

Au cours de ce premier trimestre 2023, 8,8% des entreprises interrogées souhaitent recruter, en moyenne 1,4 personne. Les secteurs les plus concernés sont les secteurs de la « Bâtiment » (73,2%), le secteur « Culture et loisirs » (69,2%) et « Santé » (32,7%) de la profession, suivis des secteurs « Automobile » (30,0%) et « Services (25,0%), « Café, Hôtellerie Restauration » (22,5%), « Transports » (20%) et « Beauté Esthétique » (12,5%).

Prévisions de Licenciement dans les 3 prochains mois

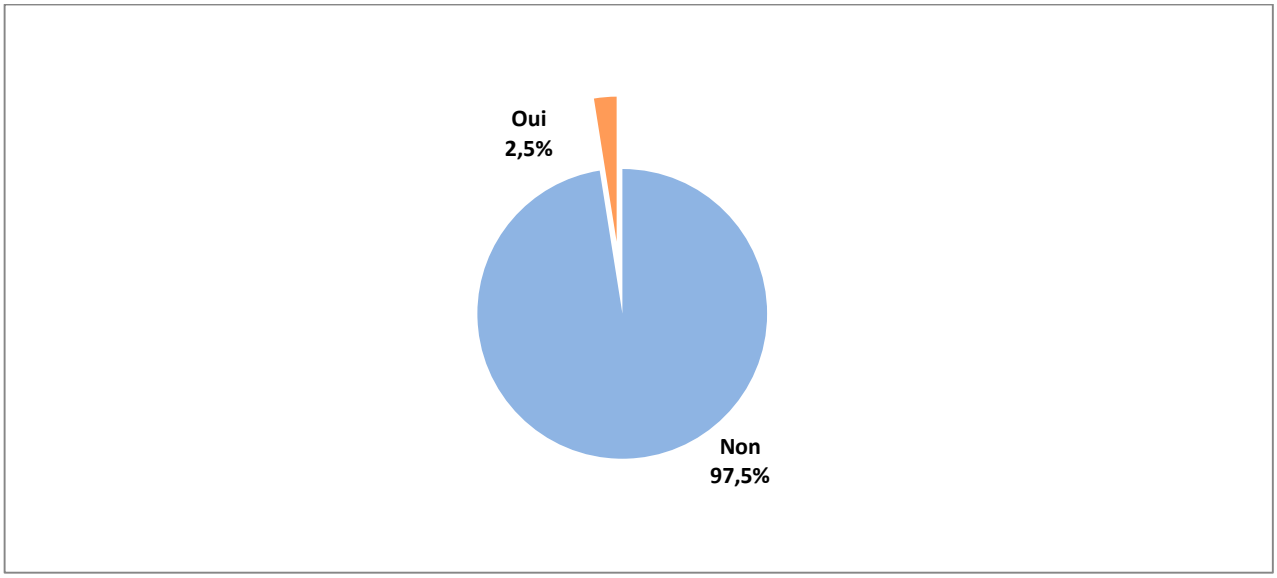

Ce trimestre 2,5 % des entreprises envisagent au moins un licenciement comme pour le trimestre précédent (3,3%). Cela représenterait 1,25 poste supprimé. Les secteurs les plus concernés sont les secteurs « Café Hôtellerie Restauration » (5,6%) et « Services » (5,6%) suivis des secteurs « Commerce de détail alimentaire » (4.2%), « Santé » (3 ,1%) et « Beauté Esthétique » (2,5%), « Transports » (2,2%) », et « Bâtiment (2,0%).

Préoccupations majeures dans la gestion de l'entreprise

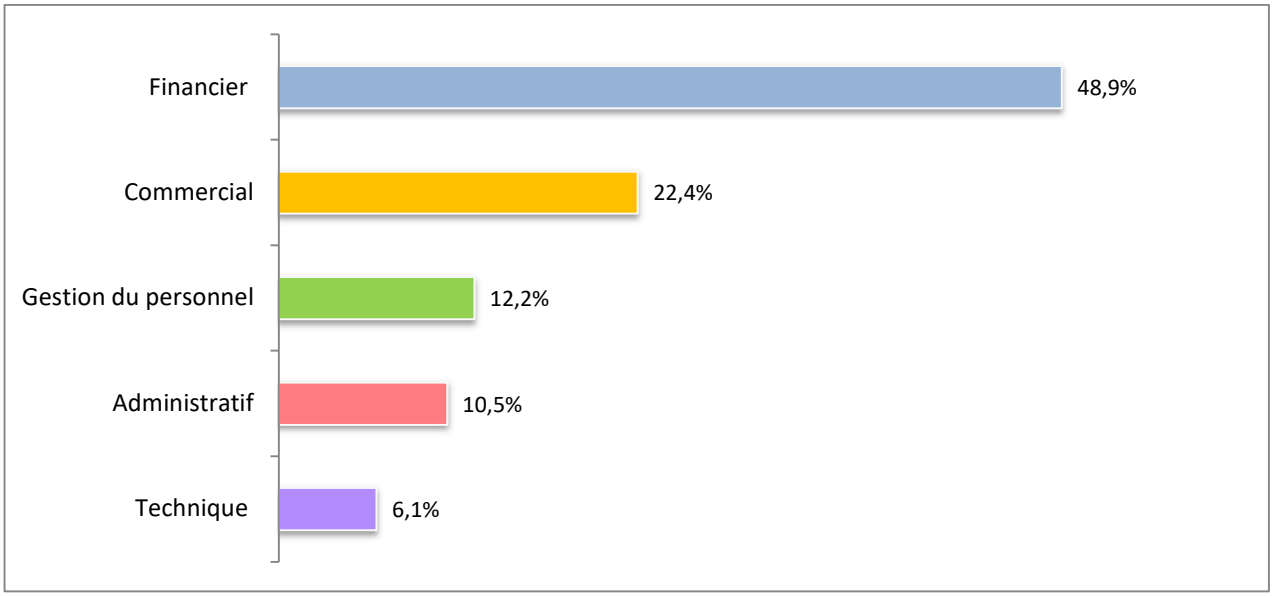

Préoccupation par tranche d'âge

Ce trimestre encore, la gestion financière est ce qui préoccupe le plus les entreprises, principalement les moins de 50 ans (60,7%), le côté commercial est la préoccupation des plus de 60 ans (26,7%) (contre 26,2 le trimestre précédent).

4 - Enquête - Relations avec les banques.

Rappel : La FCGA et la Banque de France mènent une enquête trimestrielle auprès d'entreprises sur leur accès au financement bancaire ; Environ 1200 TPE adhérentes ont répondu, 4000 PME et 500 ETI.

Pour ce 1er trimestre 2023, on peut constater que les demandes de crédits demeurent stables et bien servies.

La proportion d'entreprises ayant sollicité de nouveaux crédits demeure stable au 1er trimestre 2023, en légère augmentation pour les crédits d'investissements demandés par les ETI. Le taux d'obtention de crédits se maintient à un niveau élevé pour les crédits d'investissements. De nouveau, une plus large proportion d'entreprises a signalé une augmentation du coût du crédit par rapport aux trimestres précédents.

Demande de crédit de trésorerie

La demande de nouveaux crédits de trésorerie sont stables à un niveau bas (4,0%), Rappel (4,2%) au trimestre précédent.

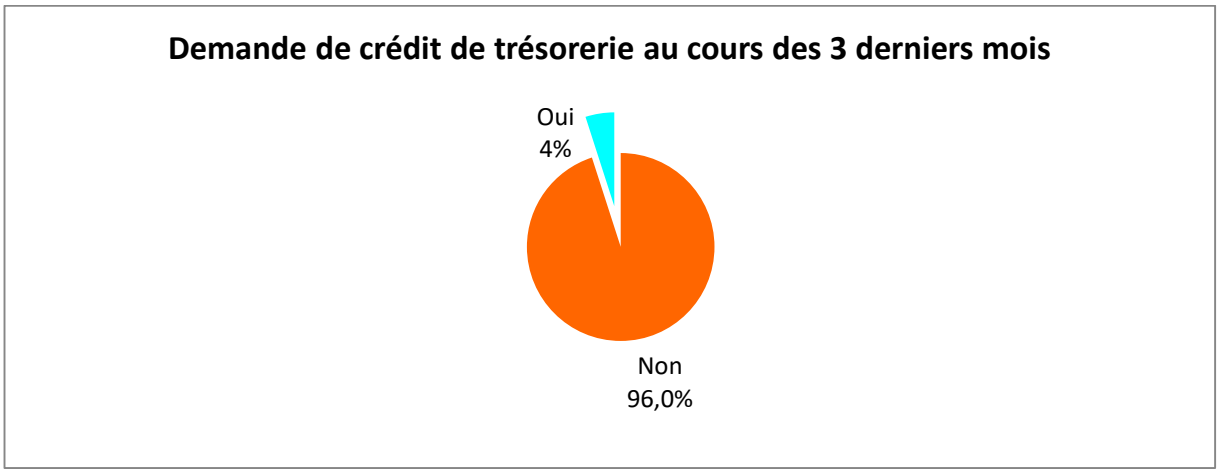

Parmi ces entreprises 67 % ont obtenu un crédit de trésorerie à hauteur de 75% au moins du montant sollicité. Ce taux est légèrement plus faible que le trimestre précédent (75%).

Raisons de l'absence de demande de crédit de trésorerie dans les TPE

La cause principale de l'absence de demande de crédit est l'absence de besoin (56,4% vs 56,1%). L'autocensure (au sens de la crainte d'un refus du banquier) est marginale 1,3%.

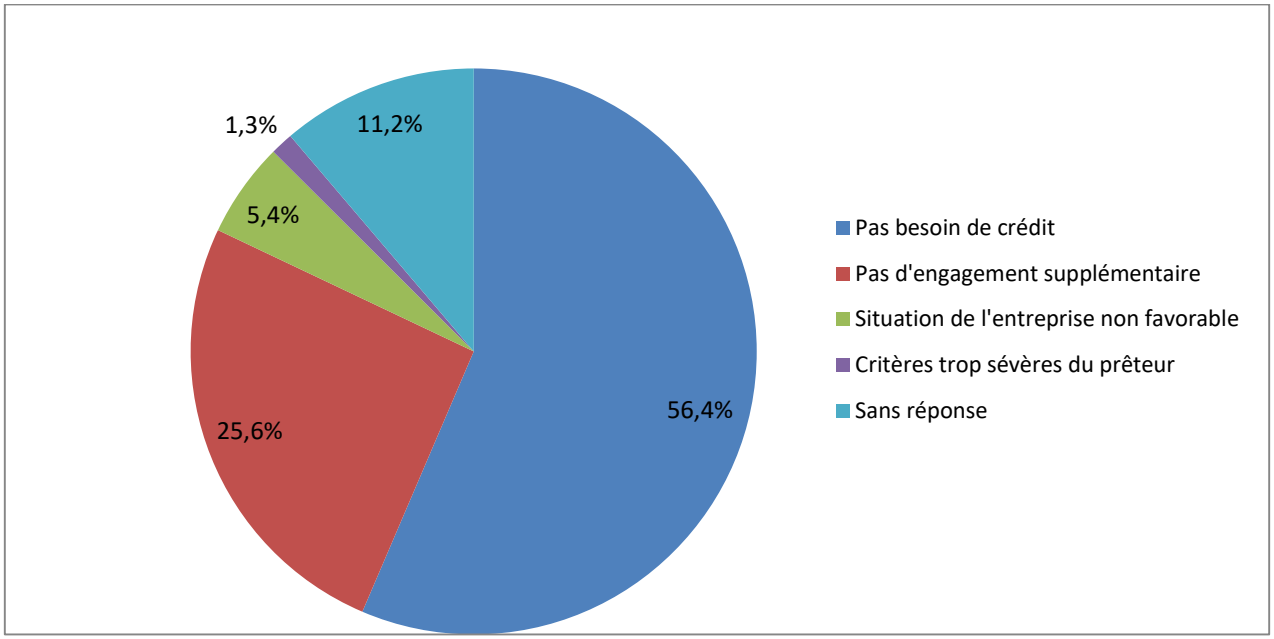

Demande de crédit d'investissements

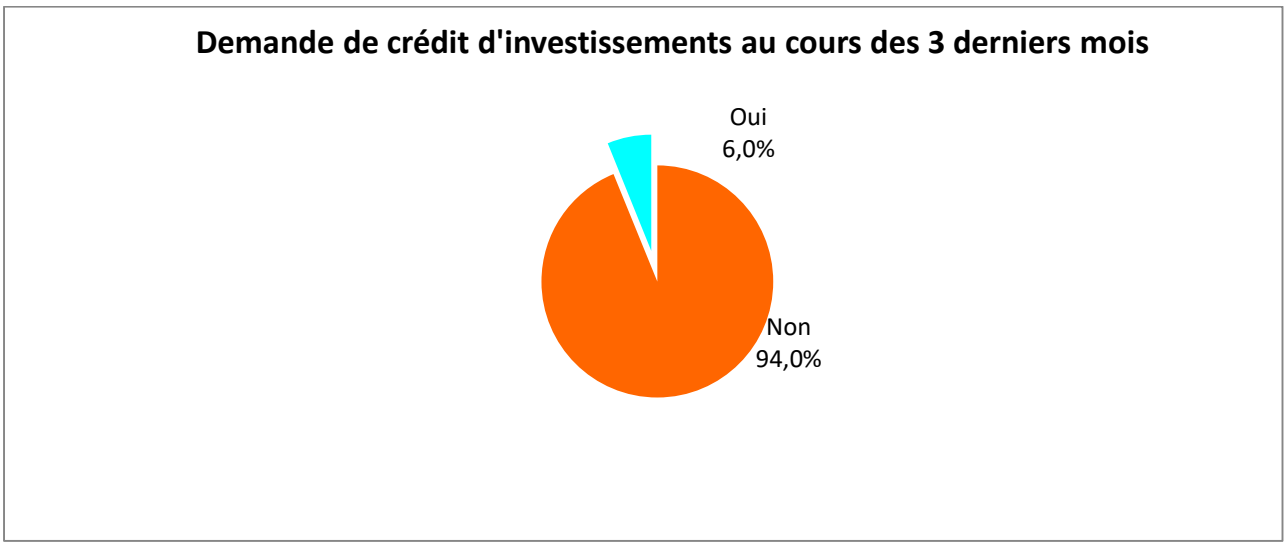

Ce trimestre, la demande de nouveaux crédits d'investissements est de (6,0%) soit 1 point de moins qu'au trimestre précédent (7,0%).

Parmi ces entreprises encore 88% des TPE ont obtenu un crédit d'investissements à hauteur de 75% au moins du montant sollicité. (90% au trimestre précédent).
Le taux d'obtention pour les crédits d'équipement a augmenté de 8 points par rapport au trimestre précédent.
Près de 93% des entreprises interrogées indiquent obtenir satisfaction en totalité ou en grande partie (90 % au trimestre précédent).

Raisons de l'absence de demande de crédit d'investissements dans les TPE

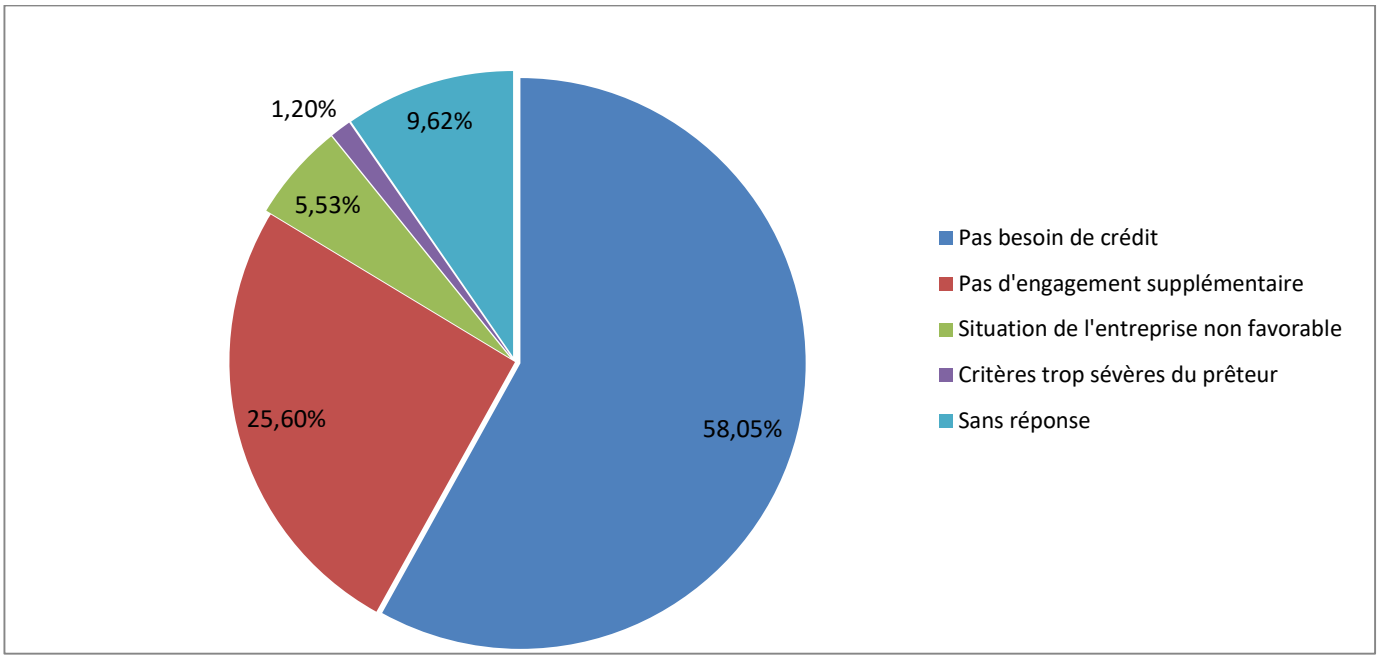

Comme pour le crédit de trésorerie, la cause principale de l'absence de demande de crédit d'investissements est l'absence de besoin (58,05%). L'autocensure (au sens de la crainte d'un refus du banquier) est marginale 1,20%.

L'auto censure : Un comportement d'autocensure désigne une situation où une entreprise ne sollicite pas de nouveau crédit bancaire car elle anticipe un refus des banques.

Demande de nouvelles exigences en matière de garantie

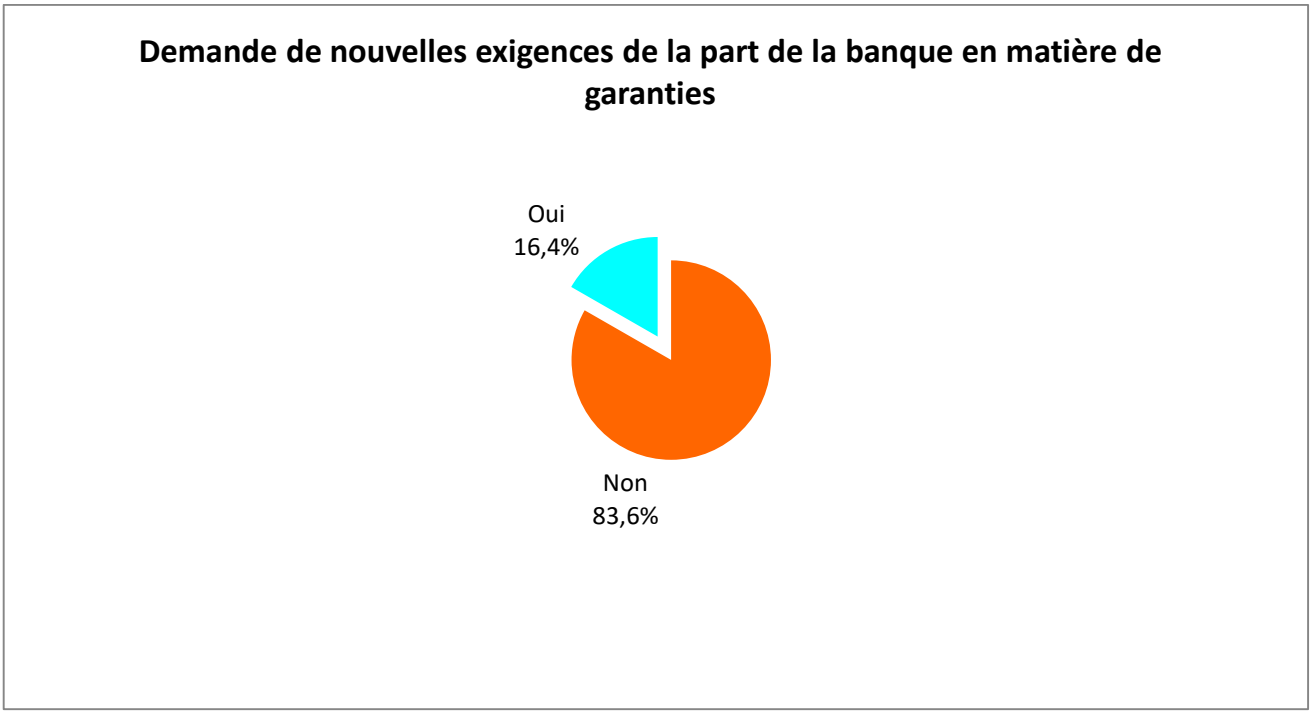

Pour ce trimestre 16,4% des TPE interrogées déclarent avoir été confrontées à de nouvelles exigences de leur banque en matière de garanties (contre 16,7% au trimestre précédent).

Comparatif Résultats enquête 1T2023 / 1T2022
Enquête liée à l'accès au crédit de trésorerie et d'investissement

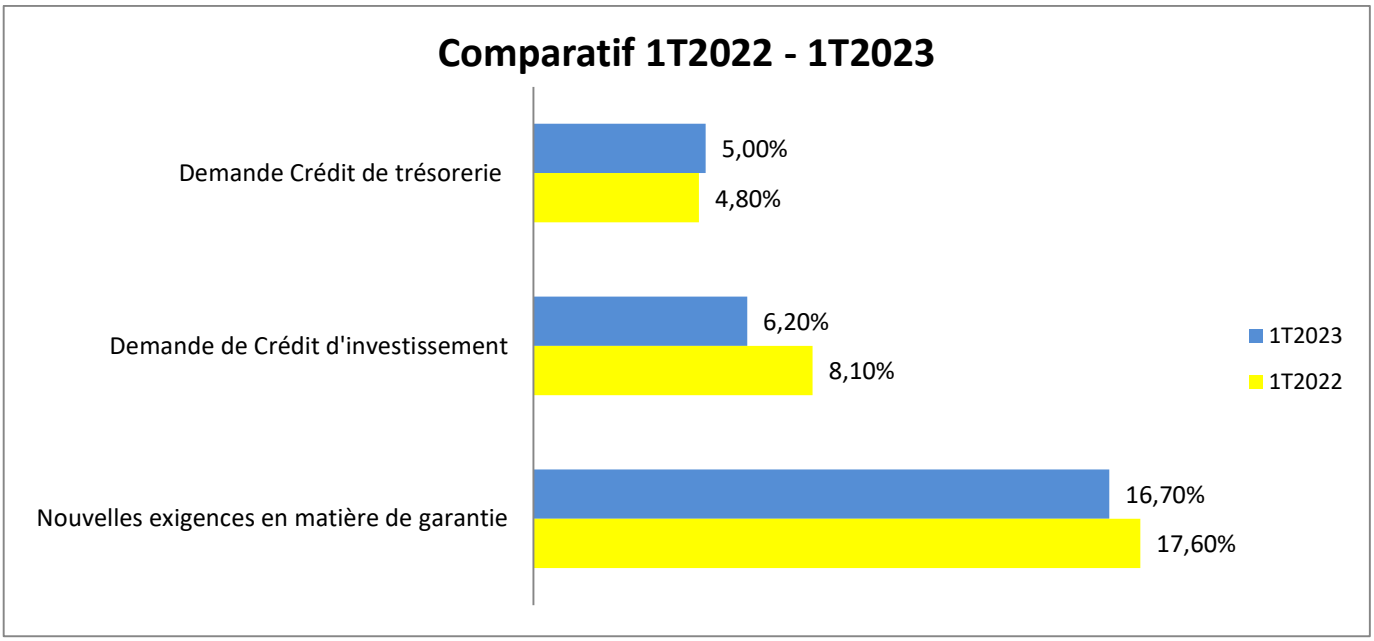

Au 1er trimestre 2023 par rapport au 1er trimestre 2022, la demande des TPE est quasiment stable pour les crédits de trésorerie 5,0% vs 4,8%, la demande concernant les crédits d'investissements diminue de 2 points 6,2% vs 8,1%. La demande de nouvelles exigences diminue légèrement (16,7% en 2023 contre 17,6% en 2022).

Partie Thématique

Les TPE face à la hausse des prix de l'énergie

Rappel :
La crise énergétique que nous traversons impacte fortement la trésorerie des entreprises. Des dispositifs existants.
Le bouclier tarifaire mis en place en 2021, et déjà prolongé jusqu'en décembre 2022 pour le gaz, et jusqu'au 1er février 2023 pour l'électricité, est reconduit en 2023.
Cette prolongation, destinée à pallier la forte hausse des prix de l'énergie auprès des petites entreprises, est confirmée.
La loi de finances pour 2023 prolonge une nouvelle fois le bouclier tarifaire, jusqu'au 30 juin 2023.
La hausse des tarifs est limitée à 15 % en moyenne à compter du 1er janvier 2023 pour le gaz, et également à 15 % en moyenne pour l'électricité à compter du 1er février 2023.
La limitation est supérieure à celle de 2022 (qui était de 4 %) mais elle concerne les petites entreprises.

5 -1 Etes-vous impactés ?

Près d'un quart des entreprises interrogées sont impactées par la hausse des prix de l'énergie

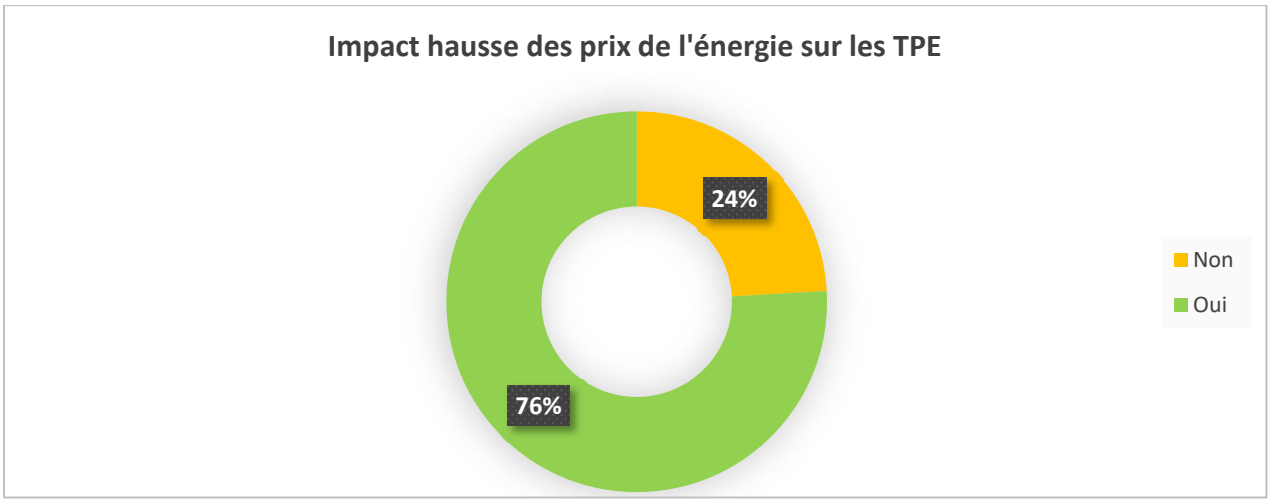

Si votre entreprise a été impactée par cette hausse, l'a-t-elle été faiblement, moyennement ou fortement ?

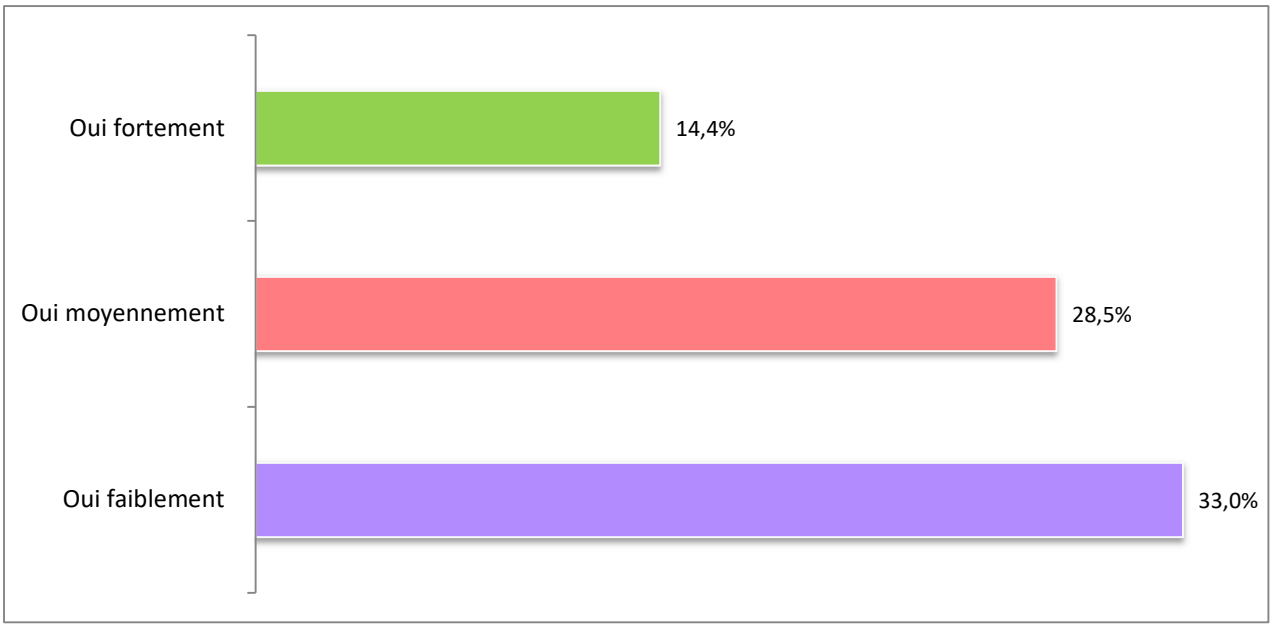

Parmi le quart des chefs d'entreprises qui ont déclaré être impactés, 14,4% affirment que leur entreprise a été fortement impactée par cette hausse, 28,5% constate un impact moyen tandis que 33,3% pense que l'incidence de cette augmentation du cout de l'énergie a une faible incidence.

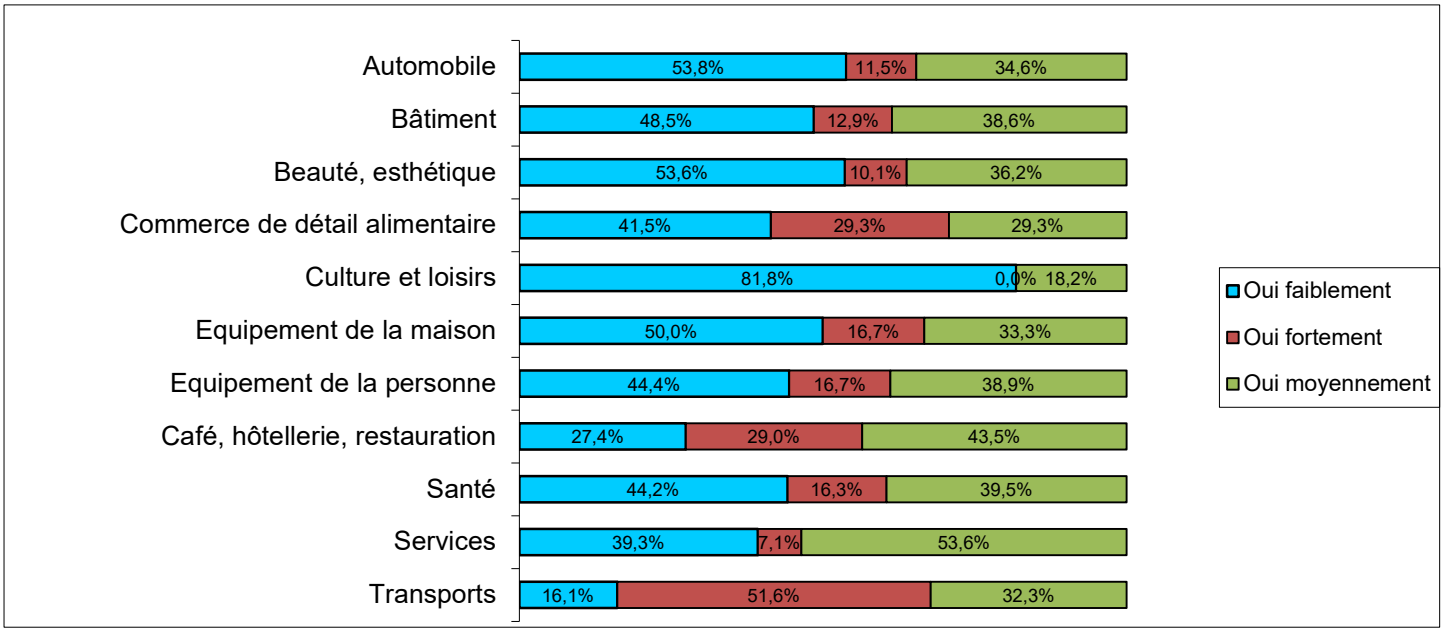

Les secteurs les plus touchés sont le secteur « Transports », « Commerce de détail alimentaire » et « Café Hôtellerie Restauration » avec respectivement 51,6%, 29,3% et 29,0%.

Les secteurs les moins touchés sont « Culture et loisirs », « Automobile » et « Equipement de la maison », avec respectivement 81,8%, 53,8%, et 50,0%.

5-2 – Etes-vous informés des aides dont peuvent bénéficier les TPE ?

Rappel des différentes aides financières :

- ***Plafonnement du prix de l'électricité pour les TPE :***

Plafonnement des prix de l'électricité à 280 €/MWh en moyenne pour l'année 2023
Les petites entreprises (TPE) ne paieront pas plus de 280 € par mégawattheure en moyenne sur l'année 2023 d'après une annonce du ministre de l'Économie. Ce tarif s'applique à compter de la facture de janvier 2023.

- ***Bouclier tarifaire :***

Le bouclier tarifaire mis en place en 2021, et déjà prolongé jusqu'en décembre 2022 pour le gaz, et jusqu'au 1er février 2023 pour l'électricité, est reconduit en 2023. Annoncée par le gouvernement en septembre, cette prolongation, destinée à pallier la forte hausse des prix de l'énergie auprès des petites entreprises, est confirmée.

- ***Amortisseur d'électricité :***

L'amortisseur électricité (voir décret n° 2022-1774 du 31 décembre 2022 modifié par le décret n°2023-61 du 3 février 2023) prend effet à compter du 1er janvier 2023, jusqu'au 31 décembre 2023. Ce nouveau dispositif s'ajoute aux mesures déjà mises en œuvre pour accompagner les entreprises et les collectivités locales face aux hausses des prix de l'électricité.
Ce dispositif s'applique aux consommateurs ayant un contrat professionnel, qui ne sont pas déjà éligibles aux boucliers tarifaires, avec des conditions de taille dans le cas des entreprises. Concrètement, l'État prend en charge une partie de la facture d'électricité dès lors que le prix souscrit dépasse un certain niveau de prix. Appliqué directement par les fournisseurs d'énergie, l'amortisseur électricité est une réduction de prix qui se traduira dans la facture d'électricité des consommateurs dès janvier prochain.

- ***Etalement des factures d'énergie :***

Les fournisseurs d'énergie ont accepté de proposer des facilités de paiement aux TPE et PME qui auraient des difficultés de trésorerie. Les énergéticiens peuvent proposer un étalement des factures liées aux premiers mois de l'année sur plusieurs mois. Cette mesure est pour le moment possible jusqu'à l'été. Pour en bénéficier, votre entreprise doit se rapprocher de son fournisseur d'énergie.

- ***Report du paiement des impôts et cotisations sociales :***

Il a été indiqué que les TPE et PME pourraient demander le report du paiement de leurs impôts et cotisations sociales pour soulager leur trésorerie. Cette mesure ponctuelle est envisageable à la demande des entreprises. Ces reports ne s'appliquent pas à la TVA, aux taxes annexes et au reversement de prélèvement à la source. Concernant les **cotisations sociales**, vous pouvez demander un délai de paiement à l'Urssaf. Celle-ci peut porter sur les cotisations courantes et sur un rééchelonnement du plan d'apurement Covid en cours.

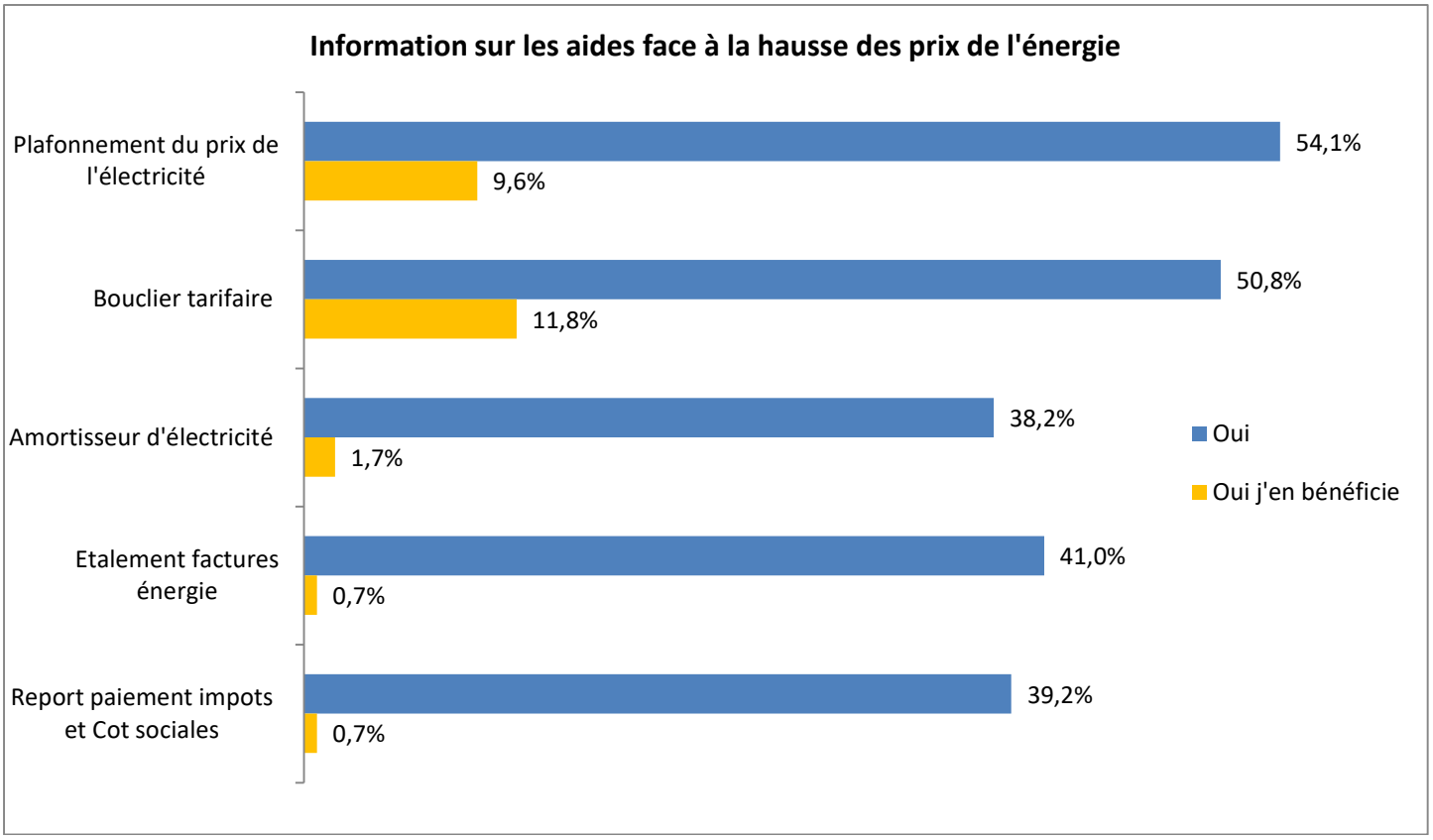

Environ un chef d'entreprise sur deux est informé des aides sur le plafonnement du prix de l'énergie et du bouclier tarifaire (54,1% et 50,8%). Par contre, seulement 9,6% bénéficie du plafonnement du prix de l'énergie et 11.8% du bouclier tarifaire.

Près de 40% des répondants à l'enquête ont connaissance des autres aides, amortisseur d'électricité (38,2%), étalement des factures énergie (41,0%) et report des paiements d'impôts cotisations sociales (39,2%),

Le taux de chef d'entreprise bénéficiant de ces aides est très faible. (1,7% pour l'amortisseur d'électricité et 0,7% ont mise en place, l'étalement des factures d'énergie et le report du paiement des impôts et cotisations sociales.

5-3 – Avez-vous mis en place des mesures face à l'augmentation du prix de l'électricité ?

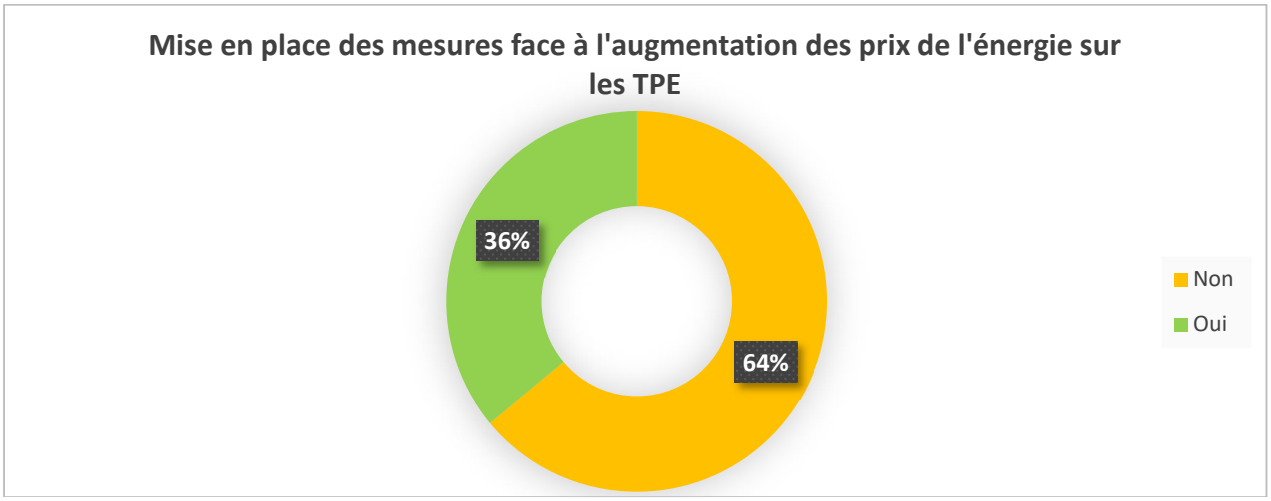

36% des entreprises déclarent avoir mis en place des mesures pour palier à cette augmentation.

Quelles sont les mesures mise en place ?

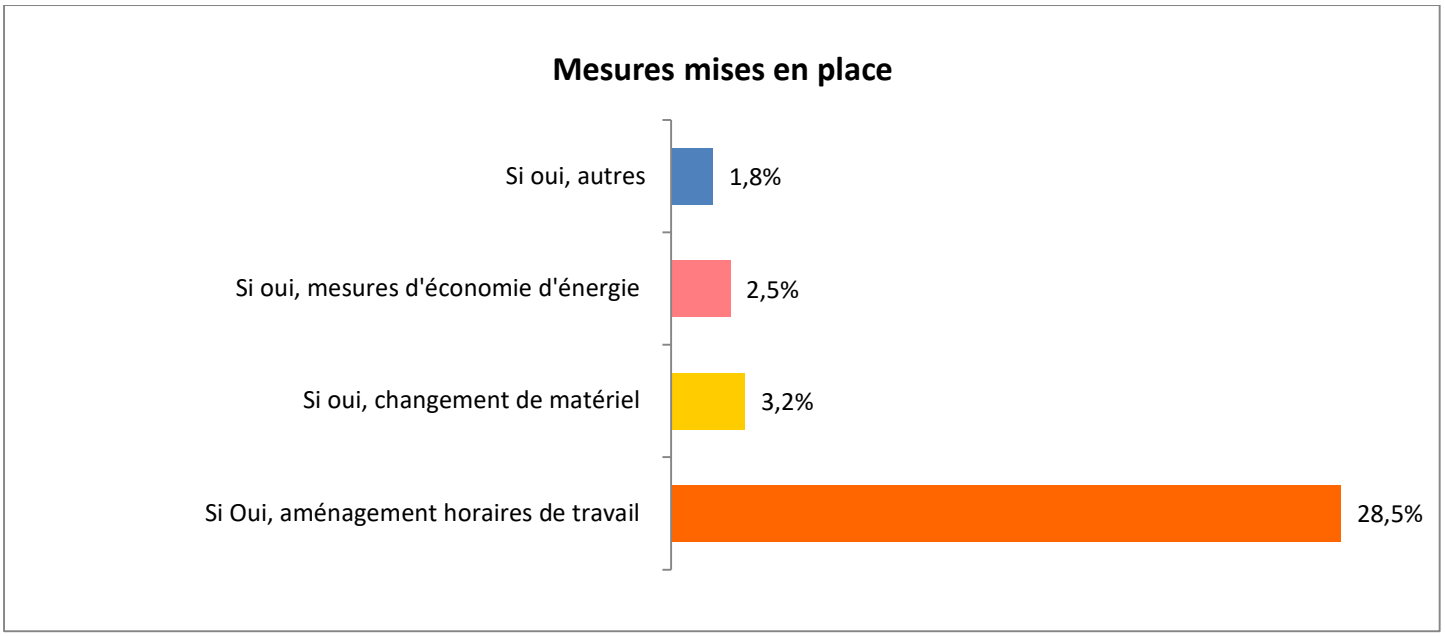

Parmi les 36% de chefs d'entreprises ayant pris la décision de mettre en place des mesures :
28,5% ont aménagé les horaires de travail, 3,2% ont changé leur matériel, 2,5% ont pris des mesures d'économie d'énergie.

BANQUE DE FRANCE
EUROSYSTÈME

STAT INFO

3 mai 2023

Enquête trimestrielle auprès des entreprises sur leur accès au crédit en France • 1er trimestre 2023

Les demandes de crédits demeurent stables et bien servies

La proportion d'entreprises ayant sollicité de nouveaux crédits est stable au T1 2023, en légère augmentation pour les crédits d'investissement demandés par les ETI. Le taux d'obtention de crédits se maintient à un niveau élevé pour les crédits d'investissement. Logiquement, une plus large proportion d'entreprises a signalé une augmentation du coût du crédit par rapport aux trimestres précédents.

La Banque de France mène une enquête trimestrielle auprès d'entreprises sur leur accès au financement bancaire ; environ 4 000 PME et 500 ETI ont répondu, ainsi que 2 500 TPE grâce à un partenariat avec la Fédération des Centres de Gestion Agréés (FCGA). N.B. : seuls les crédits bancaires sont considérés ici ; les ETI ont aussi accès au marché des titres privés, ce qui leur offre des sources de financement supplémentaires non décrites par cette enquête.

1. Demande de crédits d'investissement en % des entreprises

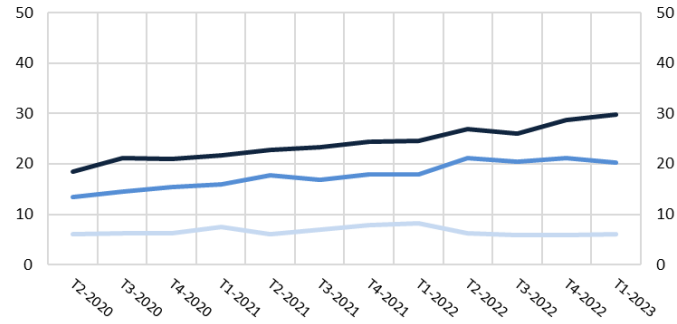

2. Obtention de crédits d'investissement en % des entreprises ayant demandé ce type de crédit (en totalité ou à plus de 75%)

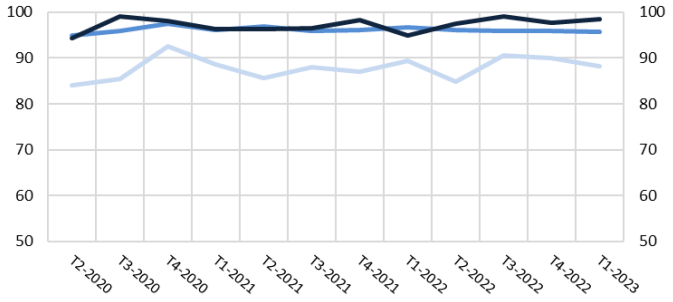

3. Demande de crédits de trésorerie en % des entreprises

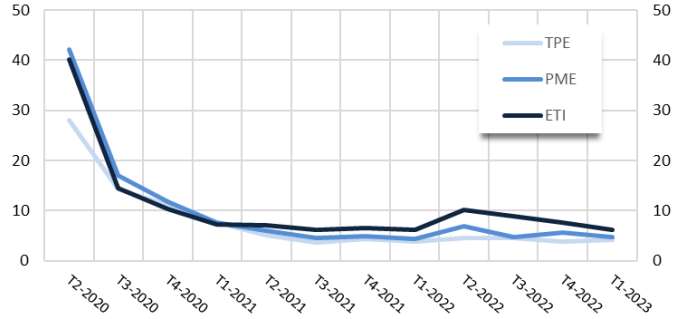

4. Obtention de crédits de trésorerie en % des entreprises ayant demandé ce type de crédit (en totalité ou à plus de 75 %)

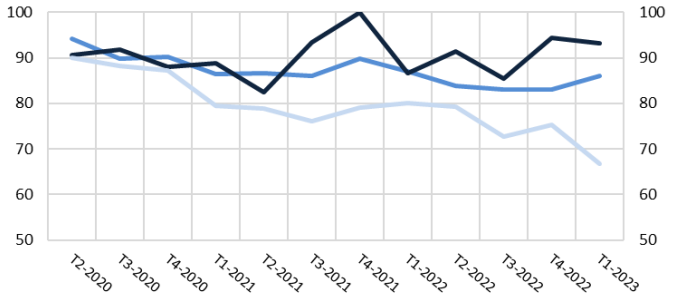

Données non corrigées des variations saisonnières, en % ; hors utilisation de lignes de crédit obtenues précédemment
Champ : Entreprises avec une autonomie de décision en matière de demande de crédit : TPE : 0 – 9 salariés ; PME = 10 – 249 salariés ; ETI = 250 – 4999 salariés

Nouveaux crédits d'investissement

Les demandes de nouveaux crédits d'investissement (Cf. graphique 1 sur la figure ci-dessus) demeurent stables au T1 2023 pour les TPE, 6 % d'entre elles ayant sollicité un crédit. Elles diminuent de 1 point pour les PME à 20 % et augmentent de 1 point pour les ETI à 30 %. Les taux d'obtention pour ces demandes de crédits demeurent élevés dans la continuité des précédents trimestres : 88 % des TPE, 96 % des PME et 99 % des ETI ayant demandé un prêt l'ont obtenu en totalité ou à plus de 75 % (Cf. graphique 2).

Nouveaux crédits de trésorerie

Les demandes de nouveaux crédits de trésorerie (Cf. graphique 3) sont stables à un niveau bas pour les trois catégories d'entreprises : 4 % des TPE, 5 % des PME et 6 % des ETI ont demandé des crédits de trésorerie au cours des trois derniers mois. Le taux d'obtention pour ce type de crédit diminue pour les TPE, 67 % d'entre elles ayant obtenu leur crédit en totalité ou à plus de 75 % (contre 75 % au T4 2022), retrouvant un niveau voisin de celui de l'avant-crise du Covid (71 % au T4 2019). Le taux d'obtention pour les PME augmente de 3 points à 86 % et diminue de 1 point à 93 % pour les ETI.

Compléments

1. Lignes de crédit

Pour leurs besoins d'exploitation, les PME et les ETI peuvent faire appel à leur banque pour obtenir, souvent en début d'année, des lignes de crédit leur donnant droit à tirage au cours de l'année.

Les demandes de lignes de crédit diminuent légèrement pour les PME comme pour les ETI : ainsi, 33 % des PME et 45 % des ETI ont fait une demande au cours des 12 derniers mois. Ces demandes sont toujours largement satisfaites (entièrement ou à plus de 75 %), dans 95 % des cas pour les PME et 98 % des cas pour les ETI.
54 % des PME ont utilisé des lignes de crédit ce trimestre, soit 1 point de plus qu'au trimestre précédent. 63 % des ETI ont tiré sur leurs lignes de crédit, une proportion qui demeure stable par rapport au T4 2022.

Demandes de lignes de crédit (sur les 12 derniers mois, en % des entreprises) et tirage sur les lignes existantes (au cours des 3 derniers mois, en % des entreprises ayant obtenu une nouvelle ligne au cours des 12 derniers mois)

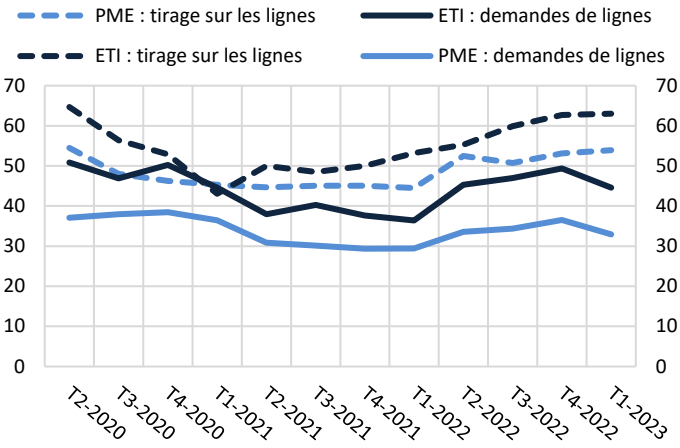

2. Obtention de nouveaux crédits d'équipement

Parmi les crédits d'investissement, les crédits d'équipement sont destinés à financer des immobilisations incorporelles ou corporelles, hors biens immobiliers.

Le taux d'obtention pour les crédits d'équipement a augmenté pour toutes les tailles d'entreprises : 91 % des TPE ont obtenu leur prêt en totalité ou à plus de 75 %, ce qui représente une hausse de 8 points par rapport au trimestre précédent. Quoique de façon plus modérée, on observe également une hausse de 1 point pour les PME, 93 % des entreprises ayant obtenu leur prêt en totalité ou à plus de 75 %, et de 6 points pour les ETI avec un taux d'obtention à 94 %.

Proportion d'entreprises ayant obtenu des crédits d'équipement en totalité ou à plus de 75% (en % des entreprises ayant fait une demande)

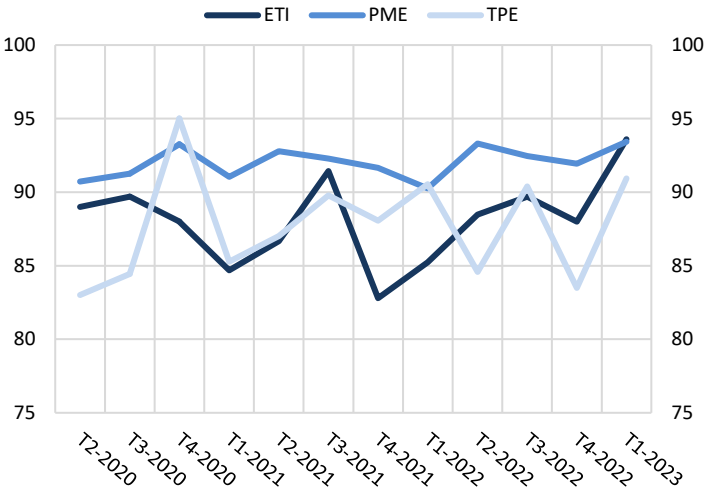

3. Evolution du coût du crédit

Proportion d'entreprises déclarant une hausse du coût du crédit (en %)

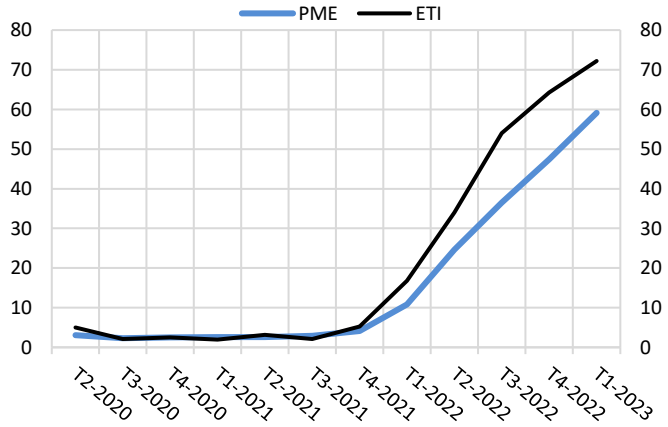

Au T1 2023, la proportion d'entreprises déclarant une hausse du coût global du crédit augmente de nouveau. 59 % des PME et 72 % des ETI rapportent une hausse du coût du crédit. Parallèlement, la proportion d'entreprises déclarant une baisse du coût du crédit est inférieure à 2 % pour les PME comme pour les ETI.

Ces chiffres peuvent être mis en regard de la hausse des taux d'intérêt moyens des crédits accordés aux entreprises, observée depuis mars 2022.

En savoir plus : méthodologie, séries longues, calendrier
Toutes les séries publiées par la Banque de France sont accessibles à l'adresse Webstat Banque de France
Publication disponible sur terminaux mobiles Apple et Android

STAT INFO – 1er trimestre 2023
Accès des entreprises aux crédits
Contact : Contact support